

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 août 2016****CP2016_08_3
id. 2765**

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**SORTIE DE L'ACTIF
DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M 52 prévoit que les départements peuvent, s'ils le souhaitent, sortir de leur inventaire, dès leur complet amortissement, les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Il est précisé que ces biens restent toujours la propriété du Département jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

Parmi les biens de faible valeur inscrits à l'inventaire du Conseil Départemental, figurent les panneaux de signalisation routière, qui peuvent donc, chaque année, conformément à la réglementation, être sortis de l'actif. Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente, un état récapitulatif de ces panneaux, acquis en 2012 et amortis, pour un montant de 81 711,41 €.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la sortie de l'actif des biens tels que décrits dans l'état ci-annexé, à savoir les panneaux de signalisation routière acquis en 2012 pour un montant global de 81 711, 41 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC